

N/REF : 8/08/2025 10H28 C:000003 I:02658
V/REF : AC/C25704
V/Email reçu le Vendredi 08/08/2025 a 10H28

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. RMO
IMMEUBLE : RIVES DU MOULIN -RMO
2, SQUARE SIMONE MORAND
95, RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Rennes, le 10 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005

LOCALISATION : ALLEE 2 MORAND - MR CASTELLIER : 06 79 46 28 60
LOGEMENT N° 102307, PORTE N°73, 7° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : PERTE DE PRESSION AU NIVEAU DE L'EAU.
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 14/08
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : PLUSIEURS LOGEMENTS IMPACTÉ PAR LE MANQUE DE PRESSION
REMARQUE : IL Y A UN SURPRESSEUR AU NIVEAU -1
SOLUTION : FAIRE INTERVENIR L'ENTREPRISE VÉOLIA
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 19/08/25 a 16H33 Mme M LEFEUVRE
08/08 : MSG REP

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====						
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	PBL011-Ff	Diagnost.manque pression	PP 1	110,00		110,00
TOTAL H.T.						110,00
T.V.A. a 10,00%						11,00
TOTAL T.T.C.En EURO						<u>121,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.